



49^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

POINT 1 – Débat urgent sur la situation des droits de l'homme en Ukraine résultant de l'agression russe

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

3 mars 2022

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Ma délégation souhaite tout d'abord exprimer son soutien à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que sa solidarité sans faille avec le peuple ukrainien, première victime de cette guerre d'agression, dont la responsabilité incombe au seul Président russe Poutine.

Les pires violations des droits humains sont perpétrées pendant des conflits armés. Le Luxembourg appelle à la cessation immédiate des hostilités et au plein respect du droit humanitaire international.

Nous déplorons en particulier les attaques répétées et ciblées contre des infrastructures civiles, y compris des écoles et des hôpitaux, par les forces armées russes et le recours continu à des armes à effet non-discriminatoire dans des zones habitées pour semer la peur dans la population civile, des pratiques proscribes par les Conventions de Genève. Face aux besoins humanitaires grandissants, les forces militaires russes, tout comme les autorités ukrainiennes, doivent faciliter un accès humanitaire sans entraves.

Le Luxembourg s'inquiète également du sort des femmes et des hommes russes qui s'opposent ouvertement à cette guerre insensée et illégale et qui en souffrent les conséquences, notamment sous forme de répressions. Nous sommes fortement préoccupés par les violations des libertés fondamentales des manifestants et par les arrestations arbitraires y associées, ainsi que par les atteintes à la liberté d'expression et la liberté de la presse sur le territoire de la Fédération de Russie. De même, nous faisons appel aux autorités russes de renoncer à la désinformation, aux tentatives de manipulation de l'opinion publique et aux activités malicieuses dans le cyberspace.

Le Luxembourg condamne avec vigueur les abus et violations continus des droits humains, découlant de l'agression militaire russe. Une commission d'enquête indépendante, munie d'un large mandat et des ressources nécessaires pour exécuter ce mandat, doit être mise sur pied immédiatement. Ma délégation votera en faveur du projet de résolution présenté par l'Ukraine et invite tous les autres Membres de ce Conseil à en faire de même.

Les crimes commis ne sauront rester impunis. Cela vaut en particulier pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. A cet égard, le Luxembourg salue l'ouverture d'une enquête sur la situation en Ukraine par le Procureur de la Cour pénale internationale. Il faudra, en effet, explorer toutes les voies juridiques et judiciaires possibles, y compris au niveau de la Cour internationale de Justice.

Je vous remercie.